

COMMUNE DE FEINGS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
23 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le 23 du mois de février à 19 h, le conseil municipal de Feings s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Karine MICHOT, maire de Feings.

PRESENTS: Karine MICHOT, Marc REUILLON, Christophe BESNE, Hervé BARON Pascal JAULIN, Éric LEBERT, Nicole LOUVEAU, Jérôme MARCADET, Séverine MARTY BESCHON, Gilles SAGET-LETHIAS, Leïla SALHI

ABSENTS : Yannick CONGRAS, Claude PASDELOUP, Alexandra TINGAULT, Philippe TINGAULT
Secrétaire de séance élu: Hervé BARON

En début de séance, madame la Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour un nouveau point qui sera débattu. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour :

- *Logement communal / Choix du maitre d'œuvre*

BUDGET COMMUNAL

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Les conseillers municipaux après s'être fait présenter tous les documents nécessaires, considèrent la régularité des opérations, statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuent sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuent sur la comptabilité des valeurs inactives, déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par la trésorière visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Ils approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2015.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le conseil municipal réunit sous la présidence de Christophe BESNE, délibère sur le compte administratif 2015 présenté par Karine MICHOT, maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, après le retrait du maire, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte du Compte Administratif 2015 se présentant comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent reporté	120 665,39 €	€
Déficit reporté		- 38 089,03 €
Recettes de l'exercice	445 505,83 €	105 885,10 €
Dépenses de l'exercice	385 810,59 €	152 349,90 €
RESULTAT EXERCICE 2015	+59 695,24 €	-46 464,80 €
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2015	+180 360,63 €	- 84 553,83 €
Solde Restes à réaliser	€	+3 429,20 €
RESULTAT NET DE CLOTURE 2015	+180 360,63 €	-81 124,63 €

- **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constate que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 180 360,63, constate que le compte administratif présente un déficit cumulé d'investissement de 84 553,83 € et constate un solde positif des restes à réaliser en section d'investissement de 3 429,20 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit:

- à titre obligatoire

à l'article 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) 81 124,63 €

- le solde soit 99 236 € est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Les conseillers municipaux après s'être fait présenter tous les documents nécessaires, considèrent la régularité des opérations, statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuent sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuent sur la comptabilité des valeurs inactives, déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par la trésorière visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Ils approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2015.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le conseil municipal réunit sous la présidence de Christophe BESNE, délibère sur le compte administratif 2015 présenté par Karine MICHOT, maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, après le retrait du maire, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte du Compte Administratif 2015 se présentant comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent reporté	+ 412,12 €	
Déficit reporté		- 20 538,39 €
Recettes de l'exercice	29 034,65 €	105 633,62 €
Dépenses de l'exercice	24 294,80 €	77 134,02 €
RESULTAT EXERCICE 2015	+ 4 739,85 €	+ 28 499,60 €
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2015	+ 5 191,97 €	+ 7 961,21 €
Solde Restes à réaliser		
RESULTAT NET DE CLOTURE 2015	+ 5 151,97 €	+ 7 961,21 €

- **AFFECTATION DU RESULTAT**

.Le conseil municipal après en avoir délibéré, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constate que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 5 151,97 €, constate que le compte administratif présente un excédent cumulé d'investissement de 7 961,21 € et constate l'absence de restes à réaliser en section d'investissement. Le conseil municipal constate l'absence de déficit en investissement et décide qu'il n'y a pas lieu d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement à l'article 1068.

L'excédent en fonctionnement sera reporté à l'article 002 en section de fonctionnement soit 5 151,97 €

TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL – CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Madame la Maire rappelle les délibérations du 17 décembre 2015 relative à l'approbation du projet d'aménagement local communal pour des activités scolaires et périscolaires et mise aux normes des accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et exposant la nécessité de faire appel à un maître d'œuvre, présente la demande d'offre faite auprès de cabinets de maîtrise d'œuvre spécialisés selon la réglementation en vigueur ainsi que le rapport de la réunion de la commission MAPA du 23 février 2016 et son rapport d'analyse des réponses à l'offre et du choix de l'attributaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le cabinet Gilles HARMIGNIES, 27 avenue de Verdun à Blois (41000-Loir et Cher) son offre étant la plus économiquement avantageuse au regard des critères de l'article 4.2 du Règlement de la Consultation, et autorise madame la Maire à signer l'acte d'engagement et tous documents nécessaires à cette opération.

TAUX DES TAXES LOCALES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition des taxes locales comme suit :

- * Taxe habitation : 16,60 %
- * Taxe foncier bâti : 24,33 %
- * Taxe foncier non-bâti : 50,03 %

AFFAIRES DIVERSES

- *FESTILLESIME 41*

Madame la Maire rappelle les 2 dates de spectacles que la commune accueille dans le cadre de FESTILLESIME 41 au Théâtre du Grand Orme : concert duo piano/ violoncelle du 22 avril 2016 et pièce de théâtre « L'école des mères » le 14 octobre 2016.

- *Repas des seniors du 27 février 2016*

Madame la Maire rappelle la date du 27 février pour le repas des seniors.

- *La Route d'Éole*

Madame la Maire expose qu'une course cycliste de niveau national « La route d'Eole juniors 2016 » aura lieu dimanche 27 mars 2016. Le départ de cette course contre la montre en individuel sera donné route de la Cazellerie devant l'église. Un arrêté sera pris pour interdire la circulation et le stationnement ce jour là de 14h à 19 h sur cette route.

- *Conseil communautaire de la communauté de communes Val de Cher Controis*

Le 27 juin 2016 aura lieu un conseil communautaire à Feings.

- *Commune nouvelle*

Deux réunions auront lieu pour préparer le projet de commune nouvelle Feings/ Fougères sur Bièvre le 1^{er} mars à Feings et le 1^{er} avril à Fougères sur Bièvre.

- *14 juillet*

Des réunions de préparation de la fête du 14 juillet auront lieu jeudi 25 février et jeudi 25 mars à Fougères sur Bièvre.